

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 septembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 21 ; de votants = 24

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 06/09/2023

Date de publication : 19/09/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LÉOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Sylvie LESNÉ (pouvoir à Mélanie DEQUÉ), Christophe LECLERC (pouvoir à Dimitri GEA), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ)

SECRETAIRE DE SEANCE : Arnaud AUBAULT

<< >>

AFFAIRE 2023.050 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SECTION SPORT SANTÉ DU CLUB DE CANOË KAYAK DE LA RANCE

La section Sport santé « Dragon ladies » du Club de Canoë Kayak de la Rance, dont le siège social se situe à Lanvallay, rassemble un groupe de femmes traitées ou en cours de traitement après un cancer du sein. Les « Dragon ladies de la rance » ont pour projet de participer les 16 et 17 septembre 2023 à la TRAVERSEINE, un événement qui consiste entre autres à traverser Paris intra-muros par la Seine.

La section comprenant une résidente de Quévert, le Club de Canoë Kayak de la Rance sollicite une subvention exceptionnelle à la commune de Quévert pour participer à l'achat d'accessoires et vêtements nécessaires à la participation de l'événement.

Vu l'avis de l'intercommission réunie le 5 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

ALLOUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € à la section Sport santé « Dragon ladies » du Club de Canoë Kayak de la Rance.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

**Le Maire,
Philippe LANDURÉ**

